

**Réponse au postulat de M. Olivier Bovey  
demandant un soutien au mouvement junior  
du FC Romanel et proposant de réfléchir à  
la mise en place d'une politique de subvention  
des associations de la Commune**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

## **1. Objet du postulat**

Lors de la séance du Conseil communal du 5 juin 2025, votre assemblée a accepté le renvoi en Municipalité du postulat proposé par M. Olivier Bovey demandant à la Municipalité d'« explorer [...] toutes les solutions de soutien possibles permettant au moins le maintien d'un mouvement junior » du FC Romanel, ainsi que « de réfléchir à la mise en place d'une politique plus globale de subvention des associations de la commune ».

## **2. Rapport au Conseil communal**

### **Rappel de la situation**

La Municipalité rappelle préalablement que le postulat de M. Bovey a été déposé alors que le FC Romanel connaissait une période difficile tant financière qu'organisationnelle. Cette situation a été largement décrite dans le préavis 81/2025 auquel nous vous renvoyons pour bien comprendre la situation dans laquelle se trouvait le club en juin 2025.

Dans ce cadre, la Municipalité avait soumis à votre Conseil une proposition d'octroi d'un don exceptionnel au FC Romanel afin de lui permettre d'honorer ses factures ; suivant en cela l'avis de la Municipalité, votre Conseil n'avait pas accordé ce crédit, refusant l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour.

Depuis ces évènements, un nouveau comité a été nommé et a repris les rênes du club. Si le résultat du bouclage des comptes pour l'année 2025 n'est pas encore connu, il apparaît cependant à la Municipalité que la situation financière du club s'est stabilisée et que la situation n'est plus aussi critique qu'une année auparavant.

### **Exploration des solutions de soutien possibles**

Convaincue de l'importance de pouvoir compter sur un club de football ouvert à la jeunesse de la commune et des environs, la Municipalité n'a pas attendu ce postulat pour fournir une aide concrète au FC Romanel et à son nouveau comité.

Elle a en effet, en septembre 2025 et sur la demande du comité, accordé en une fois une subvention extraordinaire de CHF 3 000,00 au FC Romanel (soit CHF 1 000,00 par année pour l'année en cours et les deux années suivantes) et ceci spécifiquement en faveur du mouvement junior du club.

Enfin, la Municipalité est engagée dans une réflexion à long terme avec la commune de Cheseaux-sur-Lausanne pour évaluer la possibilité de créer un nouveau centre sportif, en particulier dédié à la pratique du football, qui permettrait d'envisager le regroupement des clubs des deux communes.

### **Réflexions sur la mise en place d'une politique de subvention des associations**

Ici encore, la Municipalité partage les préoccupations du postulant concernant le besoin d'une réglementation communale permettant de clarifier et de pérenniser les règles de subventionnement des associations locales.

Un tel règlement, déjà existant dans plusieurs communes et villes vaudoises, permettrait en particulier de clarifier :

- ce qu'est (et n'est pas) une association ou société locale,
- quels sont les critères auquel elle doit répondre pour obtenir une aide de la commune,
- comment la demande d'aide doit être formulée et quel traitement elle doit suivre,
- enfin, comment cette aide se matérialise (financièrement, ou indirectement par l'octroi de salles ou de facilités).

Une première proposition dans ce sens a été présentée à la Municipalité en mars 2025, après consultation des sociétés locales dans le cadre d'un sondage ; jugée trop complexe et trop stricte, elle pourrait faire l'objet d'une nouvelle mouture au début de la prochaine législature.

### 3. Conclusions

Si la situation financière et organisationnelle du FC Romanel s'est considérablement améliorée depuis le dépôt du postulat, la Municipalité continue à suivre de près l'évolution de la situation, en particulier pour ce qui concerne l'avenir du mouvement junior. Elle considère avoir répondu aux deux demandes formulées dans le cadre de ce postulat.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le rapport municipal N° 115/2026 adopté en séance de Municipalité du 11 mai 2026 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### DÉCIDE :

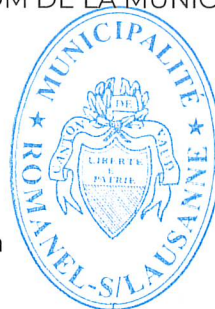
de dire qu'il est ainsi répondu à la proposition déposée par M. Olivier Bovey demandant un soutien au mouvement junior du FC Romanel et proposant de réfléchir à la mise en place d'une politique de subvention des associations de la commune.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique :



Claudia Perrin



Le Secrétaire :



Nicolas Ray

Romanel-sur-Lausanne, le 11 mai 2026

Déléguée municipale : Mme Jennifer Dagon, Municipale

Annexe : Texte du projet

